
Electrical Contractor Registration Agency of the Electrical Safety Authority

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN DE MAÎTRE ÉLECTRICIEN 2015



Table des matières

	Page
Foire aux questions	2-4
Documentation pour l'examen de maître électricien	5-6
Aperçu de l'examen de maître électricien	7-8
Formulaire de demande d'inscription à l'examen de maître électricien	9
Liste de vérification pour l'inscription à l'examen de maître électricien	10
Règles de conduite	11
Formulaire de demande de transfert de l'examen	12
Demande de licence de maître électricien	13

L'Electrical Safety Authority n'est pas tenue de vérifier que vous remplissez toutes les conditions requises pour obtenir une licence de maître électricien. La réussite de l'examen n'est qu'une de ces conditions. Il vous appartient de vous assurer de bien comprendre toutes les conditions requises avant d'entreprendre le cours et de vous présenter à l'examen. À titre d'information, vous trouverez les conditions requises pour l'obtention de la licence de maître électricien à la page 3.

Foire aux questions

Qu'est-ce qu'une licence de maître électricien?

Il s'agit d'une licence qui peut être délivrée à une personne qui possède au moins trois (3) années d'expérience professionnelle dans le secteur des installations électriques acquise de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- électricien – construction et entretien, électricien – résidentiel et rural, ou électricien – industriel, titulaire d'un certificat de qualification professionnelle valide pour effectuer de tels travaux;
- chez un entrepreneur en électricité en qualité d'ingénieur (P. Eng) inscrit auprès de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario,
- chez un entrepreneur en électricité en qualité de technicien en génie agréé (*certified engineering technician – CET*) ou de technologue en génie agréé (*certified engineering technologist – C-Tech*) inscrit auprès de l'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT);
- en exerçant le métier de technicien de lignes d'énergie électrique en vertu d'un certificat de qualification valide (non suspendu) de technicien de lignes d'énergie électrique et qui a réussi l'examen de maître électricien.

Cette licence autorise son titulaire à être désigné pour assumer les responsabilités suivantes :

- planifier et superviser directement des travaux en électricité exécutés pour un entrepreneur en électricité;
- s'assurer que ces travaux en électricité sont exécutés conformément aux lois et règlements applicables (Code ontarien de sécurité des installations électriques, *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, etc.).

Que signifie « maître électricien désigné » (MED)?

Un « maître électricien désigné » est une personne qui est titulaire d'une licence de maître électricien valide et qui a été désignée comme étant la personne responsable par l'entrepreneur en électricité, conformément au Règlement de l'Ontario 570/05, article 6 : (*Remarque : ce règlement n'est disponible qu'en anglais, la traduction ci-dessous n'en constitue pas une version officielle.*)

Un maître électricien désigné par un entrepreneur en électricité a les responsabilités suivantes, dans les limites de sa désignation :

- a) planifier et superviser directement les travaux en électricité exécutés au nom de l'entrepreneur en électricité;
- b) s'assurer, au nom de l'entrepreneur en électricité, que ces travaux en électricité sont exécutés conformément aux lois et règlements applicables, y compris le Code ontarien de sécurité des installations électriques et les lois et règlements concernant la santé et la sécurité, ainsi que la protection des consommateurs;
- c) remplir d'autres fonctions de nature semblable.

Le maître électricien désigné doit être un employé actif de l'entrepreneur en électricité titulaire d'une licence et ne peut pas être le maître électricien désigné pour plus d'un entrepreneur en électricité à la fois. De la même façon, un entrepreneur en électricité titulaire d'une licence est tenu d'employer et de désigner un maître électricien.

Qui devrait demander une licence de maître électricien?

- Quiconque exploite ou exploitera une entreprise en électricité (propriétaire unique)
- Quiconque est ou sera employé à titre de maître électricien désigné par une entreprise en électricité
- Quiconque souhaite atteindre un degré plus élevé d'expertise en électricité et en affaires

Quelles sont les conditions requises pour devenir maître électricien?

Conformément au Règl. de l'Ont. 570/05, article 11, pour pouvoir recevoir une licence de maître électricien, le candidat ou la candidate doit satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- a) être âgé(e) d'au moins 18 ans;
- b) posséder au moins 3 années d'expérience professionnelle acquise de l'une ou l'autres des façons suivantes :
 - (i) en exerçant le métier d'électricien – construction et entretien, d'électricien domestique/rural ou d'électricien industriel en vertu d'un certificat de qualification valide pour le métier considéré,
 - (ii) chez un entrepreneur en électricité en qualité d'ingénieur (P. Eng) inscrit auprès de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario,
 - (iii) chez un entrepreneur en électricité en qualité de *certified engineering technician* (CET) ou de *certified engineering technologist* (C-Tech), inscrit auprès de l'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists (OACETT),
 - (iv) en exerçant le métier de technicien de lignes d'énergie électrique en vertu d'un certificat de qualification valide (non suspendu) de technicien de lignes d'énergie électrique;
- c) avoir réussi l'examen de maître électricien dans les 12 mois qui précèdent la date de demande de la licence;
- d) ne pas devoir de somme d'argent à l'ESA pour laquelle aucune modalité de paiement n'a été conclue.

Un maître électricien peut-il exécuter des travaux en électricité?

Un maître électricien ne peut pas exécuter de travaux en électricité sans être titulaire d'un certificat de qualification professionnelle valide. La *Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage* stipule quelles tâches peuvent être accomplies pour chaque catégorie de certificat de qualification.

Combien coûte une licence de maître électricien?

La licence de maître électricien coûte 80,00 \$ + TVH (90,40 \$) pour une durée d'un an, ou 160,00 \$ + TVH (180,80 \$) pour deux ans. La date d'échéance de la licence de maître électricien est indiquée sur cette licence.

Où puis-je passer l'examen de maître électricien et combien cela coûte-t-il?

L'ESA organise des séances d'examen à divers endroits dans la province. Une liste à jour des dates et lieux des examens, ainsi que des formulaires de demande d'inscription, sont disponibles sur le site Web de l'ESA, à www.esaecra.info, sous la rubrique « Master Electrician Exam & Training ».

Le coût de l'examen est de 145,00 \$ + TVH (163,85 \$).

En quoi consiste le cours préparatoire à l'examen de maître électricien? Est-il obligatoire?

Ce cours est conçu pour fournir une formation standard afin d'aider les électriciens à se préparer à l'examen de maître électricien ou d'améliorer leurs qualifications. Le cours est divisé en 12 modules et porte sur des articles spécifiques du Code ontarien de la sécurité des installations électriques, du Code

du bâtiment de l'Ontario et d'autres règlements pertinents, ainsi que sur les calculs en électricité et sur les pratiques commerciales et professionnelles.

Il n'est pas obligatoire de suivre le cours préparatoire à l'examen de maître électricien pour se présenter à l'examen. Toutefois, les candidats qui échouent deux (2) fois à l'examen de maître électricien verront leur cas passé en revue et pourraient ne pas être autorisés à se présenter une nouvelle fois à l'examen, à moins d'avoir suivi un cours préparatoire à l'examen de maître électricien ou un autre cours pertinent.

**POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LE COURS PRÉPARATOIRE À
L'EXAMEN DE MAÎTRE ÉLECTRICIEN, VOIR www.esasafe.com**

**Pour S'INSCRIRE au cours préparatoire à l'examen de maître électricien, composer le
1 877 372-7233 et choisir l'option 2.**

Documentation pour l'examen de maître électricien

L'examen de maître électricien est à livres ouverts. Les candidats sont autorisés à apporter et utiliser ce qui suit pour l'examen :

1. **Ontario Electrical Safety Code 26th Edition 2015¹ (no photocopies)**
2. **Législation pertinente** ayant trait aux entreprises en électricité (voir ci-dessous)
3. **Une calculatrice**
4. **Un crayon**

La **législation pertinente**, c'est-à-dire l'ensemble des lois, projet de loi et règlements en rapport avec la profession d'entrepreneur en électricité, est utile pour se préparer à l'examen et lors de l'examen lui-même, mais il n'est pas obligatoire de se les procurer.

La **trousse de documentation pour la préparation à l'examen de maître électricien 2015** regroupe toute la législation applicable au sein d'un même document. Vous pouvez vous procurer la version imprimée à 64 \$ plus TVH ou la télécharger **GRATUITEMENT** à <http://www.esasafe.com/licensing/master-electrician/exam>

Pour l'acheter, il suffit d'en commander un exemplaire lors de l'inscription à l'examen de maître électricien.

Préparation à l'examen de maître électricien

Organisez votre temps d'étude

- Commencez à étudier le plus tôt possible. Il est recommandé et préférable d'organiser son temps d'étude en séances courtes réparties sur une longue période, plutôt que d'étudier un maximum de matériel pendant des séances plus longues et plus rapprochées dans le temps.
- Étudiez régulièrement.
- Fixez-vous des objectifs d'étude précis.
- Faites des pauses entre vos séances d'étude : les sujets difficiles ou compliqués exigeront des pauses plus fréquentes.
- Commencez chaque séance en passant rapidement en revue le matériel étudié précédemment.

Organisez vos documents pour un examen à livres ouverts

- Les examens à livres ouverts exigent une longue préparation pour bien comprendre et se familiariser avec la documentation.
- La préparation aide à mieux s'organiser et à trouver plus rapidement les renseignements pertinents au cours de l'examen.
- Assurez-vous d'insérer des onglets, ou encore de coder à l'aide de couleurs les informations pertinentes pour l'examen.

¹ Ce document n'existe qu'en anglais. Le Code canadien de l'électricité est disponible en français et peut être commandé auprès de la CSA à www.csa.ca. Il ne contient toutefois pas les modifications applicables en Ontario.

- Sur votre Code de sécurité des installations électriques, prenez des notes ou ajoutez des informations aux concepts ou termes qui vous semblent difficiles à comprendre.
- Vous pouvez ajouter des notes dans votre exemplaire du code **pour donner des explications complémentaires sur des concepts ou des mots que vous pourriez ne pas comprendre. Il est interdit d'ajouter des notes qui sont sans rapport avec les sujets traités dans le livre du code.**
- Assurez-vous de prendre connaissance de l'ensemble des lois et règlements pertinents.

Aperçu de l'examen de maître électricien

Avant de vous inscrire à l'examen, veuillez passer en revue les conditions requises pour l'obtention d'une licence de maître électricien que vous trouverez à la page 3 du présent document. Réussir à l'examen n'est qu'une des conditions nécessaires pour obtenir une licence de maître électricien.

L'examen de maître électricien a pour objet de vérifier la connaissance que possède une personne des lois, règles et règlements régissant l'installation et la réparation des équipements et appareillages électriques, ainsi que la supervision de tels travaux. Il porte également sur les connaissances en matière de sécurité et de conduite des affaires.

L'examen est subdivisé en trois sections :

1. **Le Ontario Electrical Safety Code (33 %)** – Tous les articles du *2015 Ontario Electrical Safety Code* (Code de sécurité des installations électriques de l'Ontario), et capacité du candidat à utiliser adéquatement le code comme ouvrage de référence.
2. **Sécurité des travailleurs (33 %)** – Reconnaître les dangers; connaître les exigences en matière de santé et sécurité au travail, les dispositions de la Loi sur la santé et la sécurité au travail et des règlements applicables aux projets de construction et industriels, la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
3. **Administration des affaires (33 %)** – Protection des consommateurs, gestion d'entreprise, projet de loi C45, Loi sur de protection du consommateur et Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction, Code des droits de la personne, la Loi de 1995 sur les relations de travail, Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, dans la mesure de leur pertinence pour les travaux réalisés par les entrepreneurs en électricité.

Particularités de l'examen:

- Chaque candidat ou candidate doit obligatoirement présenter, au moment de l'examen, **une pièce d'identité avec photo**. Les pièces d'identité suivantes sont acceptables :
 - Permis de conduire
 - Passeport
 - Carte d'assurance-maladie
 - Carte de citoyenneté canadienne
 - Autre pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement

Tout candidat ou candidate qui se présente sans pièce d'identité acceptable et sans la lettre de confirmation ne sera pas admis dans la salle d'examen. Cette personne devra se présenter à l'examen à la prochaine date disponible.

Les candidats doivent arriver à la salle d'examen au moins 30 à 45 minutes avant l'heure prévue du début de l'examen.

L'examen de maître électricien dure 3 heures et comporte 80 questions à choix multiples; une seule réponse est correcte pour chaque question. Si vous arrivez en retard ou avez besoin d'aller aux toilettes durant l'examen, aucun temps supplémentaire ne vous sera accordé. La note de passage pour réussir à l'examen est de 70 %, soit 56 réponses correctes. Il est important de remplir soigneusement la feuille de réponse (bulles). **Seules les réponses inscrites sur la feuille de réponse seront notées.**

RELISEZ LES RÈGLES DE CONDUITE AVANT DE VOUS PRÉSENTER À UNE SÉANCE D'EXAMEN

Formulaire de demande d'inscription à l'examen de maître électricien

- L'ESA doit recevoir votre demande au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de l'examen, accompagnée d'une copie valide de la preuve de vos compétences professionnelles (certificat de qualification professionnelle, diplôme d'ingénieur, diplôme de CET ou diplôme de C-Tech). Les formulaires illisibles, incomplets ou non accompagnés des frais d'examen occasionneront un retard dans le traitement de la demande. **Après qu'une demande d'inscription à l'examen aura été reçue et enregistrée, les frais d'examen ne seront pas remboursables.**

Lettre de confirmation

- Une fois que le bureau du registraire aura reçu et examiné votre formulaire de demande d'inscription à l'examen, il vous enverra une lettre indiquant si vous êtes ou non autorisé à vous présenter à cet examen. Il appartient aux candidats de comprendre les conditions requises.
- Si le candidat est admis, une lettre de confirmation lui sera envoyée indiquant la date, l'heure et le lieu de l'examen. **Les candidats doivent présenter cette lettre, de même qu'une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement, dans la salle d'examen; sans ces documents, la candidate ou le candidat ne sera pas autorisé à passer l'examen.**

Lettre de refus

- Dans le cas où la candidate ou le candidat n'est pas admis à passer l'examen, une lettre lui sera envoyée indiquant que sa demande a été refusée.

Avis concernant les résultats de l'examen

- Les résultats de l'examen seront envoyés par la poste dans un délai de 15 jours ouvrables; **les résultats ne sont pas communiqués par téléphone.** Veuillez vous assurer que le bureau du registraire possède votre adresse postale courante.

Exigences relatives au cours préparatoire à l'examen de maître électricien

- Les candidats qui échouent deux (2) fois à l'examen de maître électricien verront leur cas passé en revue et pourraient ne pas être autorisés à se présenter une nouvelle fois à l'examen, à moins d'avoir suivi un cours préparatoire à l'examen de maître électricien ou un autre cours pertinent.

Détails concernant le changement de date

- Si vous souhaitez changer la date de l'examen que vous avez demandé, veuillez remplir le formulaire de transfert que vous trouverez à la page 12 de ce document et le télécopier au 905-712-3020.
- À moins que l'ESA ne soit avisée au moins dix (10) jours ouvrables **avant** la date prévue de l'examen, des frais supplémentaires de 27,00 \$ + TVH (30,51 \$) seront exigibles dans le cas où une candidate ou un candidat demande à se présenter à une date ultérieure.
- Si une candidate ou un candidat ne présente pas le jour prévu de l'examen, ses frais d'examen ne lui seront pas remboursés.

Les dates et lieux des séances d'examen de maître électricien sont affichés sur le site Web de l'ESA à www.esacra.info



Electrical Contractor Registration Agency of the Electrical Safety Authority

Formulaire de demande d'inscription à l'examen de maître électricien

Frais d'examen : 145 \$ + TVH = 163, 85 \$ (non remboursables)

Envoyer la demande à :

ECRA of the Electrical Safety Authority
155A Matheson Blvd W, Suite 202
Mississauga, ON L5R 3L5

Télécopieur : (905) 712-3020

Courriel : mastersexam@electricalsafety.on.ca

L'ESA n'est pas tenue de vérifier que vous remplissez toutes les conditions requises pour obtenir une licence de maître électricien avant de passer l'examen. **Il vous incombe de vous assurer de bien comprendre ces conditions.**

Possédez-vous **au moins 3 ans d'expérience**? Veuillez fournir la preuve de ces années d'expérience professionnelle comme :

- électricien – **construction et entretien**, électricien – **résidentiel et rural**, ou électricien – **industriel**, titulaire d'un certificat de qualification professionnelle **valide** pour effectuer de tels travaux;
- employé d'un entrepreneur en électricité, en qualité d'**ingénieur diplômé (P. Eng.)** inscrit auprès de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, ou
- employé d'un entrepreneur en électricité, en qualité de **technicien en génie agréé (certified engineering technician – C-Tech)** ou de **technologue en ingénierie agréé (certified engineering technologist – CET)** inscrit auprès de l'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists
- en exerçant le métier de technicien de lignes d'énergie électrique en vertu d'un certificat de qualification valide (non suspendu) de technicien de lignes d'énergie électrique

S'il vous est impossible de prouver que vous possédez les 3 ans d'expérience exigées ci-dessus, vous ne serez pas autorisé à passer l'examen.

Votre demande DOIT être accompagnée d'une copie valide de votre certificat, comme indiqué ci-dessus.

L'ESA doit recevoir votre demande au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de l'examen.

PARTIE I CHOIX DE LA SÉANCE D'EXAMEN ET QUALIFICATIONS			
Date d'examen demandée		Lieu de l'examen	
N° du certificat de qualification professionnelle (Ontario ou Québec), P.Eng ou OACETT		Date de délivrance (j/m/a)	Date d'expiration (j/m/a)
Nom et adresse de l'employeur/entrepreneur actuel		N° de licence d'entrepreneur (le cas échéant)	
PARTIE II RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE			
Prénom		Second prénom	
Adresse domiciliaire		Nom de famille	
N° de téléphone au domicile		N° de téléphone au bureau	
		N° de télécopieur	
PARTIE III LETTRE DE CONFIRMATION			
Je souhaite recevoir ma lettre de confirmation par (cochez une case) : <input type="checkbox"/> La poste <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Télécopieur			
PARTIE IV DOCUMENTATION DE RÉFÉRENCE POUR L'EXAMEN DE MAÎTRE ÉLECTRICIEN 2015			
Je souhaite acheter la documentation de référence pour l'examen de maître électricien 2015 au prix additionnel de 64 \$ plus TVH (72,32 \$) qui contient toute la législation pertinente pour les travaux d'électricité. Cette documentation peut être utilisée pendant l'examen de maître électricien.			
(Cocher une case) : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> ***Il ne s'agit pas du manuel de l'étudiant. Veuillez prévoir 2 semaines pour la livraison***			
Non remboursable			
PARTIE V PAIEMENT (Non remboursable)			
<input type="checkbox"/> VISA <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> American Express		N° de la carte	
Nom sur la carte		Date d'expiration (M/A) /	
<input type="checkbox"/> Compte ESA n° _____		<input type="checkbox"/> Chèque/Mandat n° _____	
***Faire le chèque à l'ordre de : Electrical Safety Authority			

Déclaration :

Je, soussigné(e), _____, certifie que les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets. **J'ai vérifié que je réponds aux conditions requises pour l'obtention d'une licence de maître électricien et j'accepte de respecter les Règles de conduite.** Je comprends que tout renseignement contenu dans ce document pourra être vérifié et j'y consens.

Date : _____

Signature : _____

Liste de vérification pour la demande d'inscription à l'examen de maître électricien

Si vous n'avez pas inscrit ou inclus les renseignements suivants dans votre demande d'inscription, celle-ci ne sera pas traitée; elle vous sera retournée pour que vous y ajoutiez les renseignements manquants.

FORMULAIRE DE DEMANDE

- J'ai indiqué le lieu et la date de la séance d'examen demandée (selon le calendrier d'examens).
- J'ai joint le paiement des frais d'examen : 163.85 \$.
Frais d'examen et documentation de référence pour l'examen de maître électricien : 236.17 \$.
Le paiement peut être effectué par carte de crédit, par chèque, par mandat ou par compte de client de l'ESA.
- Le paiement en espèces n'est pas accepté.
- J'ai signé la déclaration au bas du formulaire.

DOCUMENTS

- Une copie de votre certificat de qualification d'apprenti électricien; ou
Une copie de votre certificat d'ingénieur **et** de votre inscription auprès de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario; ou
Une copie de votre diplôme de technicien en génie agréé (*certified engineering technician – CET*) ou de technologue en génie agréé (*certified engineering technologist – C-Tech*) **et** de votre certificat d'inscription auprès de l'Ontario Association of Certified Engineering Technicians and Technologists; ou
Une copie de votre certificat de qualification de technicien de lignes d'énergie électrique
Tous les certificats **doivent être valides** au moment de l'inscription à l'examen.
- Preuve de trois (3) années d'expérience (doit être alors que vous travaillez en vertu de votre certificat). Exemple de documents acceptables : lettre de l'employeur, curriculum vitae.

Règles de conduite pour l'examen de maître électricien

L'Electrical Safety Authority (ESA) assure et protège strictement la confidentialité de tout le matériel d'examen de maître électricien. Des procédures strictes ont été mises en œuvre pour préserver l'intégrité de cet examen.

- L'examen reste la propriété exclusive de l'ESA et est protégé par des droits d'auteur.
- Le contenu de l'examen, y compris les options de choix multiples, ne doit en aucun cas être communiqué à d'autres personnes, services ou organismes.
- L'examen de maître électricien ne doit en aucun cas être reproduit par mémorisation ou par tout autre moyen.
- Les candidats ne sont pas autorisés, quelles que soient les circonstances, à emporter avec eux le texte de l'examen de maître électricien.

Afin d'assurer la sécurité de la salle d'examen, les candidats ne sont pas autorisés à apporter les objets suivants : chapeaux, écharpes, gants, manteaux, sacs à livres, sacs à dos, appareils photos ou caméras, téléphones cellulaires, téléavertisseurs, magnétophones, écouteurs, casques d'écoute, radios, etc. L'ESA n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol, bris ou égarement d'articles personnels. Il appartient aux candidats de s'organiser en conséquence.

Les candidats sont autorisés à apporter dans la salle d'examen : l'origine (***pas de photocopies***) de l'*Ontario Electrical Safety Code* (Code de sécurité des installations électriques de l'Ontario), la législation pertinente et une calculatrice. Pour obtenir une liste complète de ce que vous pouvez apporter, référez-vous aux pages 4 et 5 de la présente trousse d'information.

À aucun moment, les candidats ne sont autorisés à se parler entre eux lorsqu'ils se trouvent dans la salle d'examen. Une fois qu'un candidat a terminé son examen, il doit remettre sa copie au surveillant et quitter immédiatement la salle d'examen.

Les candidats ne doivent pas :

- Falsifier ou altérer les renseignements demandés par l'ESA;
- Se faire passer pour quelqu'un d'autre ou demander à quelqu'un de prendre frauduleusement leur place pour passer l'examen de maître électricien;
- Obtenir ou utiliser des réponses d'un autre candidat ou communiquer leurs propres réponses à un autre candidat;
- Inscrire des réponses à des questions de l'examen de maître électricien avant l'annonce du début de l'examen, ni inscrire ou changer des réponses après l'annonce de la fin de l'examen;
- Avoir un comportement violent, physiquement ou verbalement, envers le surveillant, les membres du personnel de l'ESA, ou tout autre candidat.
- Tenter d'apporter avec eux à l'examen des notes qui ne sont pas autorisées. (Il est permis d'ajouter des notes dans le code pour donner des explications complémentaires sur des concepts ou des mots qui pourraient être difficiles à comprendre. Par contre, il est interdit d'ajouter des notes qui sont sans rapport avec les sujets traités dans le livre du code.)

Les candidats doivent se conformer à toutes les demandes et directives du surveillant, notamment si celui-ci leur demande de quitter la salle d'examen.

Si un candidat ne respecte pas les règles de conduite de l'ESA concernant l'examen de maître électricien et s'il est soupçonné d'une activité inconvenante, on pourrait lui interdire de se présenter à l'examen de maître électricien pendant une période de **douze (12)** mois.

Si un candidat est surpris en possession d'articles interdits, ses résultats d'examen seront déclarés nuls et non avendus. Le surveillant doit accompagner tous les contrevenants aux règles ci-dessus hors de la salle d'examen, et les résultats de l'examen de ces candidats seront déclarés nuls et non avendus.

Il est entendu que tous les candidats respecteront les règles de conduite relatives à l'examen de maître électricien de l'ESA.

Demande de transfert de l'examen de maître électricien

À envoyer aux coordonnées suivantes : ECRA of the Electrical Safety Authority
155A, boulevard Matheson Ouest
Mississauga (Ontario) L5R 3L5
Télécopieur : (905) 712-3020 Courriel : mastersexam@electricalsafety.on.ca

Prénom	Nom de famille

Je suis présentement inscrit(e) à la séance d'examen suivante :

N° de notification d'examen	Lieu de l'examen	Date de l'examen

Je souhaite changer de séance d'examen selon les choix suivants :

1 ^{er} choix	N° de notification d'examen	Lieu de l'examen	Date de l'examen

2 ^e choix	N° de notification d'examen	Lieu de l'examen	Date de l'examen

LETTRE DE CONFIRMATION			
Je souhaite recevoir ma lettre de confirmation par (<i>cochez une case</i>) : <input type="checkbox"/> La poste <input type="checkbox"/> Courriel <input type="checkbox"/> Télécopieur			
N° de télécopieur ou adresse de courriel :			

À moins que l'ESA ne soit avisée au moins dix (10) jours ouvrables **avant** la date prévue de l'examen, des frais supplémentaires de 28,00 \$ + TVH (31,64 \$) seront exigibles pour effectuer le transfert.

Si vous demandez un transfert moins de 10 jours ouvrables avant la date de l'examen, veuillez effectuer le paiement :

Paiement		Non remboursable	
<input type="checkbox"/> VISA	<input type="checkbox"/> MASTER CARD	<input type="checkbox"/> AMERICAN EXPRESS	Numéro de carte
			Date d'expiration (M/A) /
Nom sur la carte		Signature	
<input type="checkbox"/> COMPTE ESA N° _____		<input type="checkbox"/> CHÈQUE/MANDAT N° _____	

***** Faire le chèque à l'ordre de : Electrical Safety Authority**

L'ESA ne garantit pas d'accepter toutes les demandes. Il doit y avoir une place à la séance d'examen demandée. Une lettre de confirmation vous sera envoyée pour vous aviser lorsque le transfert aura été effectué.

Date : _____ Signature : _____

EN COMMUNIQUANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À ELECTRICAL SAFETY AUTHORITY (ESA), À SES REPRÉSENTANTS OU À DES PRESTATAIRES DE SERVICES, VOUS ACCÉPTEZ QUE L'ESA RECUEILLE, UTILISE ET DIVULGUE CES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS CONFORMÉMENT À SA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ, AUX LOIS PERTINENTES OU À L'ENTENTE ADMINISTRATIVE CONCLUE ENTRE L'ESA ET LA PROVINCE DE L'ONTARIO.

Si vous nous fournissez des renseignements personnels au nom de quelqu'un d'autre, vous reconnaissez que vous avez le pouvoir nécessaire et avez obtenu tous les consentements nécessaires auprès de cette personne pour nous permettre de recueillir, utiliser et divulguer ces renseignements personnels pour les fins indiquées dans notre politique de confidentialité. On peut se procurer un exemplaire de cette politique sur notre site Web à www.esasafe.com et www.esacra.info.

Demande de licence de maître électricien

Demande de licence de maître électricien

Le formulaire de demande de licence de maître électricien peut être obtenu en ligne à www.esaecra.info ou et en communiquant avec le centre de service à la clientèle. (1-877-372-7233)

Quels renseignements et documents faut-il fournir avec le formulaire de demande?

- Une copie de votre certificat de qualification professionnelle ou de votre certificat P. Eng, CET ou C-Tech, selon le cas, que vous devez détenir depuis au moins trois ans
- Une copie du document attestant la réussite à l'examen de maître électricien
- La preuve des 3 années d'expérience professionnelle exigées
- De l'information sur l'employeur, en cas de nomination comme maître électricien désigné – « Annexe A signée »
- Photo de format et de qualité passeport
- Paiement des droits exigibles pour la licence (chèque, mandat ou carte de crédit)

Les demandes doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Electrical Safety Authority
c/o ECRA/ESA Licensing Department
400 Sheldon Dr, U1
Cambridge, Ontario
N1T 2H9

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web www.esaecra.info ou communiquez avec nous :

Par courriel à esa.licensing@electricalsafety.on.ca

Par téléphone au 1 877 372-7233

Par télécopieur au 1 888 251-7377